

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 4 MARS 1893

SOMMAIRE

TEXTE. — Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Carnet du Monde Illustré, par Jules Saint-E. — Poésie : Préluder, par Marie-Edoïard Lenoir. — Causerie scientifique : Les comètes, par Ch. Valeur. — Nos gravures, par Jules Saint-Elme. — Le général Loizillon. — Poésie : Amour divin, par Albert Ferland. — Nouvelle inédite : Les héros ignorés, par Lucien de Rivaroll. — Légende : Les trois frères, par Xavier Marmier. — Loin des sources, par Laurent. — Notes et faits : Reliure en peau humaine ; Aux jeunes filles ; Une maison en aluminium. — Nouvelles à la main. — Chroniques et au res. — Feuilletons : Les mangeurs de feu, par Louis Jacolliot ; La belle ténébreuse, par Jules Mary. — Problèmes d'échecs et de dames.

GRAVURES. — Québec : La chute Montmorency et le "Pain de Sucre." — En Egypte : 1. Mosquée de Saïla Zeynab ; 2. Sur les rives du Nil ; 3. Femme arabe à Genzerah. — Le bal de l'Opéra à Paris : Démosquées. — L'incendie du 20 février : Vue des ruines à l'encoignure des rues du Collège et St-Henry. — Portrait du capt. Prévost. — Gravures des feuilletons.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

NOS PRIMES

LE CENT-CINQUIÈME TIRAGE

Le cent-cinquième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de FEVRIER), aura lieu samedi, le 4 MARS, à huit heures du soir, dans la salle de l'UNION SAINT-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elisabeth.

Le public est instamment invité à y assister ; entrée libre.

ENTRE-NOUS

— Et le quatre pour cent ?
— Quelles nouvelles du quatre pour cent ?
— La Chambre a-t-elle adopté le quatre pour cent ?

— C'est fini, le quatre pour cent est passé !
Ce que nous en avons entendu parler, du quatre pour cent !

Ces mots étaient dans toutes les bouches, chacun avait son opinion, les uns pour, les autres contre le quatre pour cent, mais mes finances ne me permettant pas de m'occuper de questions de Bourse, cela me laissait assez froid, quand, un beau matin, j'appris que le quatre pour cent était une bonne affaire pour le Parc Sohmer.

Quatre pour cent, Parc Sohmer, quel diable de rapport pouvait-il exister entre ces deux valeurs ?
Je le sais, nous le savons maintenant.

Le quatre pour cent n'est pas une valeur de l'état ou de la Bourse, il ne s'agit pas d'emprunt, d'obligations, ni d'actions, le quatre pour cent est du lager-beer !!

* * C'est toujours la question de tempérance et

d'intempérance. Définir où, quand, comment et pour combien, on peut vendre et boire un liquide quelconque.

Cette question varie d'importance suivant les mœurs et les habitudes des peuples, les différences de climats et les besoins du trésor.

Les boissons se divisent généralement en cinq classes :

Boissons aqueuses, ex. : Eau.

Boissons fermentées, ex. : Cidre, bière, poiré, épipette, etc.

Boissons alcooliques, ex. : Alcool, eau-de-vie, cognac, gin, whiskey, etc.

Boissons sucrées, ex. : Boissons faites avec des fruits, mais non fermentées.

Boissons aromatiques, ex. : Thé, café, etc.

Ces cinq classes se réduisent légalement à deux : boissons enivrantes et boissons non enivrantes.

Or, le but de nombre de personnes est de faire admettre comme boisson non enivrante ou boisson de tempérance, la bière ne contenant pas plus de quatre pour cent d'alcool.

C'est là l'explication du fameux quatre pour cent, dont on nous assourdissait les oreilles depuis quinze jours, et le parc Sohmer étant le lieu de récréation le plus suivi de tout le Canada, on comprend l'intérêt que peuvent avoir ses propriétaires à l'adoption d'une loi qui leur permettrait de vendre cette boisson de tempérance, le dimanche, jour du Seigneur.

Je ne sais ce qui en adviendra, mais si cela peut servir la cause de la tempérance honnête, bien comprise, non prohibitive, et diminuer la consommation des poisons fabriqués dans Ontario, personne ne s'en plaindra, sauf les percepteurs du revenu, peut-être.

On dit aussi que les droits sur les vins français vont beaucoup diminuer, par suite d'un nouveau traité de commerce franco-canadien.

Tant mieux encore, si nous pouvons boire du vin à bon marché et si ce généreux jus de la vigne peut éclaircir les cerveaux, nous donner la gaieté d'esprit, surtout le bon sens, le sens droit de nos cousins d'outre-mer.

* * Il est encore une autre question commune à bien des pays, celle de la corruption en matières publiques.

L'affaire de Panama donne un regain d'actualité à ce problème, de savoir qui est le plus coupable du corrupteur ou des corrompus ?

Un journaliste de Paris s'est décidé à consulter à ce sujet un religieux, le R. P. Feuillette, qui est très en renom en ce moment dans la capitale du pays des lettres, des sciences et des arts.

Le récit de cette entrevue est des plus intéressants, et voici en quels termes le donne l'auteur, M. Hara.

Il est au couvent des capucins.

.....
"Le long couloir sur lequel s'ouvrent les portes des logettes où les révérends accueillent leurs ouailles, était obscur, ainsi que les logettes, et quand j'entrai dans celle du Père Feuillette, j'eus grand-peine à rencontrer la chaise qu'il me proposa.

"— Mon Père, dis-je à la forme toute blanche que j'entrevois très confusément devant moi, c'est une consultation que je demande.

"— Parlez, dit le P. Feuillette.

"— Voici : Peut-on répondre rigoureusement par un oui ou par un non à cette question : *Le corrompu est-il moins coupable que le corrupteur ?*

"— Non, fit avec sûreté le P. Feuillette, on ne peut pas répondre par un oui ou par un non à cette question.

"— Mon Père, pourquoi, s'il vous plaît ?

"— Parce que tout, dans un cas, dépend des circonstances et des mobiles. Or, pour un même cas, les circonstances et les mobiles peuvent varier à l'infini, et il faut, pour la condamnation comme pour l'absolution, un très minutieux examen préalable de ces circonstances et de ces mobiles.

"— Mais, dans le cas du corrupteur et du corrompu ?

"— Il peut avoir, comme d'autres cas, mille et une faces, et je ne puis vous dire ma pensée, vous donner mon opinion, que si vous êtes à même de

me dire : " Mon Père, c'est cette face de cas que je vous prie d'examiner et aucune de ses mille autres faces." Ainsi, le corrompu peut être, dans bien des circonstances, beaucoup moins coupable que le corrupteur, comme dans d'autres circonstances il peut l'être davantage. Si le corrupteur disposait sur lui, d'un particulier ascendant, le corrompu, est moins responsable. Quelquefois, le corrompu a été menacé dans sa situation, dans sa famille ; bref, il a obéi à une pression qu'il n'a pu vaincre ; et sa faute est moins grande que celle de son corrupteur. D'autres fois... Mais, que vous dirai-je ? Il faudrait spécifier.

"— Eh bien ! mais, Père, je spécifiais. Si à l'écart que vous viviez, il n'est point possible que vous n'ayez eu vent des scandales qui...

" Dans le noir, la large manche blanche du domino s'éleva, palpita, comme pour une protestation. Je coupai court au préambule et, nettement, je posai de nouveau ma question.

"— Vous m'avez compris, mon Père. Eh bien ! dans ce cas bien spécifié, dites-moi si le corrompu est moins coupable que le corrupteur.

" La manche blanche retomba dans l'ombre et, d'une voix grave, le R. P. Feuillette, dont je ne pouvais distinguer le visage parla :

"— Dans ce cas, pas de doute : le corrompu est plus coupable que le corrupteur. Le député est un souverain, ou, du moins, il dispose d'une part de souveraineté ; il est investi d'un mandat qui s'appuie sur la confiance publique, il n'a pas le droit de trafiquer de ce mandat. S'il en trafique, il commet un crime, et son crime est plus considérable que celui qu'a commis l'homme qui l'a corrompu.

" Le R. P. Feuillette s'était dressé. Je le quittai sans pouvoir emporter de lui d'autre impression que celle de sa grande taille et de la gravité douce de sa voix...

L'opinion du P. Feuillette me semble excellente, claire, nette, et mérite d'être répandue partout.

On ne sait pas ce qui peut arriver, même dans un pays aussi vertueux et incorruptible que le nôtre !

* * Crimes et vertus ont acquis leurs lettres de naturalisation, partout, les premiers, malheureusement ; les secondes — oh ! les secondes — se réfugient là où on les accueille, sans distinction de race ou de religion, heureuses quand elles peuvent sortir, un moment, en plein jour ou dans les ombres de la nuit.

Voici, sans phrases, un épisode de misère et de charité, qui s'est passé à Paris :

Il y a de cela quinze jours, trois semaines peut-être, des cris " au secours " se firent entendre, vers trois heures du matin, d'un quatrième étage, rue Pajol. On monta et l'on vit étendus sur un matelas, un homme, une femme et deux enfants.

Au milieu de la chambre, un réchaud était allumé. Encore un drame de la misère !

Depuis deux jours, la famille n'avait pas mangé ; le père avait écrit de différents côtés, pas de réponse ! De désespoir, les parents avaient résolu de se soustraire à la souffrance, eux et leurs pauvres petits.

Heureusement, le garçon s'était réveillé, croyant à un incendie et avait appelé au secours.

Un médecin ne tarda pas à venir et donna les premiers soins à la famille, qui est hors de danger.

Vers huit heures du matin, arrivait par la poste un secours du baron de Rothschild !

* * Et puis, après ?

Après, voici ce que je déduis de ce fait.

Un homme réduit à la misère noire écrit aux personnes les plus en vue, afin d'obtenir quelques secours, pour sa famille qui meurt de faim et de froid.

A qui a-t-il écrit ? Je l'ignore, mais je constate une chose, c'est que le seul qui ait répondu est un Juif, et que ce Juif est un de ceux qui ont été le plus attaqués par les antisémites.

On dira que dans la même journée il a peut-être ruiné dix familles, mais ce n'est qu'une simple supposition peu charitable, et je trouve qu'il vaut